

التحديات الثقافية للترجمة السمعية البصرية

LES ENJEUX CULTURELS DE LA TRADUCTION AUDIOVISUELLE
THE CULTURAL CHALLENGES OF AUDIOVISUAL TRANSLATION

* Dr GRINE Zehour

UNIVERSITE ABOUBEKR BELKAID -TLEMCEEN-

Email: g-zhour@hotmail.com

Reçu le: 29/09/2019

Accepté le :29/02/2020

Publié le :16/04/2020

Résumé

Bien que la question de traduire la culture ait toujours intrigué les traducteurs et traductologues, elle devient plus influente dans la traduction audiovisuelle, car le spectateur dispose, non seulement de la version originale en bande-son, mais aussi d'une représentation visuelle de la situation, ce qui lui permet facilement de faire une comparaison et de juger de l'efficacité de la traduction. Ainsi, la mission du traducteur de l'audiovisuel devient alors plus délicate.

Pour cerner cette problématique il est sans doute nécessaire de poser les questions suivantes :

- Quels sont les enjeux culturels liés à la TAV ?
- Comment gérer cet envahissement culturel causé par les différents types de TAV entre autres le sous-titrage ?
- Comment peut-on conserver notre culture et la protéger tout en s'ouvrant sur l'autre et tirer le meilleur de son expérience traductive et culturelle ?

Mots clés : traduction - culture –traduction audiovisuelle –sous titrage- censure.

L'histoire de l'humanité a toujours été, d'une façon ou d'une autre, liée à la traduction. En effet, la traduction est un fait socioculturel majeur qui a longtemps servi à renforcer les liens qui unissent les hommes, les a aidés à se comprendre, à communiquer entre eux et a permis une meilleure adhésion entre leurs différentes cultures. De plus, à l'aube du troisième millénaire, le monde vit une profonde mutation engendrée par le phénomène de globalisation, ainsi la maîtrise d'une deuxième langue en parallèle avec la langue maternelle est devenue une absolue nécessité et la traduction occupe alors une place primordiale pour intégrer un pays donné dans la culture échangiste et l'ouvrir sur de nouveaux horizons. Sachant que la difficulté de traduire le culturel réside souvent dans la résistance de la culture cible face à la culture source, réussir à répondre aux exigences de la culture source et aux attentes de celle de l'arrivée est très rare spécialement dans la traduction audiovisuelle (TAV) où les textes traduits s'inscrivent dans des genres et dans des discours très particuliers. Afin de cerner l'importance culturelle de la TAV, il convient d'opter pour une approche pluridisciplinaire conjuguant la traductologie, la sociologie, les sciences de la communication, les études littéraires.

La traduction audiovisuelle (TAV) fait partie de la traduction des médias, elle inclue entre autre : le cinéma, la télévision, le théâtre, la radio, et l'internet.

Elle relève aussi de la traduction des journaux, revues, publications, correspondances des agences de presse, l'opéra et la BD (Gambier, 2004, p-p : 1-11).

L'émergence de cette discipline traductive récente s'est fait tardivement, par- rapport à la réflexion traductologique notamment depuis le centième anniversaire du cinéma en 1995.

La traduction audiovisuelle avait pour problématique pivot : comment dépasser les barrières linguistique dans le domaine de l'audiovisuel ? Quel mode de traduction adopter face à une œuvre filmique ?

Le métier du traducteur de l'audiovisuel méritait en soi une étude approfondie, pour pouvoir comprendre le fonctionnement général de cette activité linguistique qui mêle différents systèmes sémiotiques.

Notre article porte sur un sous-domaine de la traduction audiovisuelle à savoir : le sous-titrage de films, une pratique multi dimensionnelle, linguistique, traductive, technique, culturelle, psychologique, cinématographique et artistique, chose qui complique le travail du traducteur- adaptateur.

Notons dans ce cadre l'aspect culturel de cette démarche et qui consiste en l'élément commun entre la pratique traductive et l'industrie cinématographique tout deux visent à transférer la culture de « l'autre », son mode de vie, ses expériences et ses visions du monde. Le sous-titrage, pour sa part n'est pas une traduction en lui-même, c'est une technique d'origine cinématographique il est considéré comme étant le support technique de la traduction et son mode de visionnement sur écrans.

Le sous-titrage est une forme spécifique de synthèse soumise à un nombre innombrable de contraintes techniques : synchronisation entre le temps et le mouvement, problèmes d'espace dans l'image et de temps de visionnement des sous-titres fortement limités. Problèmes physiologiques et psychologiques en relation directe avec le spectateur, problèmes artistiques et esthétiques en relation avec l'œuvre filmique, et qui relève du respect du caractère de l'œuvre originale (Cordova, pp : 2-6).

A partir de là, le traducteur-adaptateur doit être conscient de l'importance de cette pratique est de son rôle à bâtir ces ponts culturels entre peuples et nations.

Dans ce domaine pluridisciplinaire, le traducteur est un médiateur culturel, il doit savoir gérer deux langues, deux cultures, deux visions différentes du monde, il doit avoir une certaine flexibilité culturelle qui a pour but de faciliter cette transition d'une langue culture à une autre langue culture.

Le sous-titre doit prendre en considération l'élément pivot de cette opération : le spectateur, ce récepteur impatient de voir ce film dont tout le monde parle, mais qui ne peut se permettre ce privilège sans que ce film ne soit traduit.

Le sous-titrage représente pour une personne unilingue le point d'appui qui a pour but de lui faciliter la compréhension de toute œuvre cinématographique étrangère. Souvent, le spectateur même méconnaisseur de la langue d'origine parvient à déceler quelques incompatibilités entre les dialogues et les sous-titres, il a cette impression d'avoir été trahit tant il y a de suppressions, d'omissions, de contournements, de euphémisations, et même de coupures.

Ce phénomène n'est pas étranger à la traduction audiovisuelle notamment le sous-titrage de films cinématographiques, c'est la censure.

La censure a toujours été de paire avec toute œuvre audiovisuelle, cinématographie en particulier, et dans ce domaine de traduction audiovisuelle, le sous-titrage est en fait un moyen entre autres de pratiquer cette censure car il permet au traducteur-adaptateur de pratiquer autant de suppressions et d'omissions nécessaires, sans que le spectateur ne réalise qu'il a été victime de cette pratique censoriale. Cette censure peut être d'ordre public, c'est une censure étatique, comme elle peut fonctionner comme un contrôle sociale intériorisée : c'est l'auto-censure. (Gambier, pp : 6-10).

Il paraît légitime alors de se poser quelques questions fondamentales à la compréhension de cette pratique :

- Ou se positionne le traducteur par rapport à toutes ces contraintes

imposées au sous-titrage de film , Contraintes d'ordre censorial, technique, linguistique et traductif, mais surtout culturel ?

- Quelle attitude doit adopter le traducteur face à cette transition culturelle?

-Comment peut-on avoir conservé la fonction initiale du sous-titrage qualifié comme médiateur culturel dans le cadre d'une censure qui tend à vider la langue sources de tout caractère culturel ?

-Comment peut-on réaliser une certaine compatibilité entre un sous-titrage qui propose une réalité culturelle contradictoire avec l'image diffusée ?

-Peut-on parler d'ouverture sur « l'autre » dans cette erre de mondialisation, dans le cadre d'une censure accablante qui tend à emprisonner le spectateur au sein de sa propre culture sous prétexte de conserver l'ordre public ?

Pour desceller ces problématiques il faut comprendre les différentes contraintes qui se posent au transfert linguistique audiovisuel, à savoir la relation entre image, sons, et paroles.

La relation entre langue étrangère et langue d'arrivée, enfin, la relation entre code oral et code écrit.

La relation entre image, son, et paroles est de nature synchronique, car nécessitant un haut niveau de synchronie.

Le sous-titrage, pour sa part doit obligatoirement se soumettre à cette synchronie.

La relation entre langues étrangères et langue d'arrivée est de nature linguistique et traductive.

Enfin, la relation entre code oral « les dialogues » et code écrit « les sous-titres » avec toutes les divergences qui existent entre les deux codes. Le traducteur-adaptateur doit impérativement être conscient des caractéristiques de l'oral et de l'écrit pour pouvoir réussir cette transition traductive inhabituelle. (Thérèse, 2007, p : 14)

Un autre élément essentiel dans cette pratique : l'image audiovisuelle.

Le langage de l'image peut parfois suffire à la compréhension de ce qui est dit, d'où l'une des règles de toute traduction cinématographique : ne jamais traduire ce qui est déjà explicité par l'image, car ce qui n'est pas traduit n'est jamais perdu dans un film sous-titré.

Il faut savoir que le cinéma et la télévision sont des medias poly sémiotiques, ils utilisent différents procédés pour atteindre la compréhension complète.

Le sous-titrage brouille les frontières entre l'écrit et l'oral, entre la traduction et l'interprétation, car le sous-titrage est une traduction « écrite » des réparties « orales » (Idem, p : 17)

En effet, « Gambien » distingue 12 modes de traduction à l'écran (Gambier, 2004, p : 2-4)

- Le sous-titrage inter linguistique
- Le sous-titrage intralinguistique
- La traduction de scenarios
- Le doublage
- L'interprétation
- Le Voice-over
- Le commentaire
- Le sur titrage
- La traduction à vue
- L'audio-description
- La production multilingue
- Le sous-titrage en direct.

Nous nous intéresserons spécifiquement au sous-titrage étant l'objet de notre article ce dernier désigne dans un film étranger présenté en version originale, la traduction condensée des dialogues, projetée au bas de l'écran c'est une traduction approximative, elle

s'effectue au moyen d'une brève apparition à l'écran d'une inscription lumineuse rédigée dans la langue réceptrice.

Le terme sous-titre fait son apparition dans le vocabulaire des 1912 dans l'hebdomadaire parisien « le cinéma » (Merleau, 1982, p : 272)

Le sous-titrage a subi beaucoup de changement au cours des années, il a évolué pour arriver à cette forme qu'on connaît de nos jours.

Ses débuts étaient sous forme de brèves apparitions sur l'écran désignant une description ou une explication de certaines séquences filmiques, puis de courtes phrases de dialogue parlé dans le film furent ajoutées pour élucider certaines scènes.

Lorsque le cinéma devient parlant, un autre problème se posa celui de l'internationalité du film, le sous-titrage fût l'une des solutions à ce problème.

Quant aux fonctions des sous-titres LUCIEN MERLEAU dans son article intitulé « Les sous-titres...un mal nécessaire » les cite comme suit :

- Fonction de remplacement
- Fonction de communication
- Fonction émotive
- Fonction d'ancrage
- Fonction de redondance

En plus de ces fonctions, les sous-titres ont une fonction primordiale celle de la médiation culturelle.

L'aspect culturel de cette opération est incontestable, puisque tout deux :

Traduction et production cinématographique génèrent plusieurs problématiques culturelles.

En fait, la traduction est l'adaptation du message original à une culture étrangère, et elle se donne pour objectif de communiquer des contenus et des notions et non pas seulement des mots.

Dans les sous-titrages de films, les traducteur-adaptateur doit se confronter avec un genre de texte caractérisé par un haut niveau de contextualisation situationnelle et culturelle et qui est constitué essentiellement par des dialogues tendant à reproduire des modèles de langues existants dans la vie quotidienne.

Le rôle du traducteur dans la création des sous-titres est celui d'un médiateur culturel, c'est une personne qui vise à faciliter la communication, la compréhension au-delà des langues et dans le respect des cultures.

Et pour agir comme médiateur culturel, un traducteur doit posséder des connaissances pertinentes à chaque culture, connaissances de la société, de l'histoire, du folklore, des traditions, des valeurs, et surtout, des interdits et des tabous, pour cela, le traducteur doit obligatoirement avoir une vision biculturelle.

Et afin de faire face à ces interdits et ces tabous, le traducteur-adaptateur fait appel à la censure lors de l'élaboration des sous-titres.

Bien que la censure comme disait Benjamin constant « est un crime contre l'art » (Clarembaux, 2002, p : 179), elle est considérée comme un mal absolu que rien ne peut justifier. Même pas la fameuse notion de « bien public ».

Le cinéma n'a évidemment pas échappée à toutes les censures, officielles et officieuses. qui se sont côtoyées et superposées dès le début de son histoire.

La censure cinématographique est née officiellement en 1909 (Idem)

La censure au cinéma est définie comme étant le fait d'examiner les films afin de supprimer tout ce qui est considéré comme étant, offensif, moralement inacceptable ou politiquement dangereux ou culturellement inacceptable.

Dans les cas de la traduction audiovisuelle, la censure est présente quand le sous-titrage essaye de masquer une mission, une suppression, ou un remplacement de passages érotiques, phrases vulgaires, ou références et allusions inappropriées.

Mais le plus surprenant dans la traduction audiovisuelle est le fait que la censure ne soit pas uniquement forcée par les autorités publiques, mais par le traducteur lui-même quand il l'impose à son tour au spectateur quand il devient autocensure, consciemment, comme reflet de son éducation sociale et religieuse. Ou inconsciemment, comme résultat de son ignorance des connotations, des usages des mots vulgaires dans l'autre culture, de la méconnaissance des éléments tabous en somme de la culture visée.

L'autocensure est définie aussi comme étant une pratique préventive. Par la quelle, le traducteur-adaptateur essaye au mieux d'éviter toute forme condamnation qu'elle soit d'ordre autoritaire, ou même de la part du spectateur.

Elle est aussi pratiquée lorsque le traducteur-adaptateur ressent cette responsabilité pesante vis-à-vis du spectateur et qu'il essaye de le protéger.

Mais est-ce vraiment un choix à déterminer par le traducteur ?

A-t-il le droit d'imposer au spectateur une version censurée de l'œuvre cinématographique originale ?

Les raisons de la censure dans la traduction audiovisuelle sont diverses. Elles peuvent être d'ordres autoritaires c'est-à-dire, imposée par les gouvernements et les autorités publiques.

Comme elles peuvent être d'ordre financier, imposée par les « majors » les grandes compagnies de la production cinématographique, qui reçoivent des financements considérables de la part des différentes institutions économiques et financières dans le cadre de la publicité.

La censure peut être aussi une démarche personnelle de la part du traducteur, afin de marquer sa traduction et laisser son empreinte.

Les types de censure dans la traduction audiovisuelle varient entre :

- Censure politique : imposée par le gouvernement ou les autorités politiques et protégée par la constitution.
- Censure éthique : qui relève de tout ce qui touche à la nation « appropriée ». les valeurs sociales les tabous, les interdits, le langage vulgaire, les connotations d'ordre sexuel, les injures, en fait tout ce qui a pour but d'offenser la sensibilité du récepteur.
- Censure religieuse : tout ce qui touche aux religions et aux croyances, aux rites est considéré comme intouchable du point de vue de la censure.

Le sarcasme religieux, les blasphèmes, les moqueries envers les communautés religieuses, tout ce qui relève du « péché », est imposé à la censure.

L'autocensure est un autre type de la censure :

En fait, les normes idéologiques, culturelles et sociales sont intériorisées par le traducteur, incorporées dans son esprit jusqu'à alimenter l'autocensure, c'est une forme de censure sélective et préventive au même temps.

Alors, comment doit se positionner ce traducteur face à cette censure qui menace de mutiler l'œuvre originale ?

Quelles sont les procédés traductifs qu'il doit adopter lors du sous-titrage afin de conserver le caractère filmique, artistique et esthétique de l'œuvre sous-titrée ?

En réalité, il n'existe pas de manuels indiquant les techniques et procédés traductifs qui doit être adopté par le traducteur-adaptateur dans la réalisation des sous-titres, et dans la traduction audiovisuelle de la façon générale.

Mais, aux cours de notre recherche on a essayé de dresser une liste de procédés capables d'aider le traducteur et de faciliter sa tâche.

Les procédés sélectionnés varient entre :

Adaptation, retraduction, compensation, explicitation condensation, paraphrase, ethnocentrisme, conversion, neutralisation, domestication, standardisation, contournement euphémisation, suppression, décimation, résignation et même, ignorance du culturel.

D'après cette liste de 17 procédés, on constate le large choix qu'a le traducteur-adaptateur, afin d'exécuter au mieux cette transition et effectuer ce transfert linguistique et culturelle d'apparence, mais multidimensionnel en réalité et qui est face à différentes composent qui paraissent à première vue incompatibles, contradictoires, voir même impossible à réaliser. C'est une équation difficile complexe mais qui demeure ré solvable. Le rôle du traducteur-adaptateur est compliqué difficile mais jouable à la fin.

Et comme le dit aussi bien caillé :

« Traduire c'est créés, créés c'est choisir, or, nous savons tous que du choix d'un mot entre plusieurs, du choix de la place d'un mot dans une phrase, dépend la bonne traduction, et là où il y'a choix heureux, il y'a création artistique » (Caillé, 1960, p : 107)

Bibliographie :

1. Gambier, Yves : la traduction audiovisuelle : un genre en expansion, Meta XLIX 1, 2004, pp : 1-11.
2. Cordova, Barbara : Les sous-titres et le rôle du traducteur adaptateur (curuzza@hotmail.com), pp : 2-6.
3. Gambier, Yves : La censure dans la traduction audiovisuelle, TTR : traduction, terminologie, rédaction, volume15, n°02, pp : 6-10.
4. Thérèse, Eng : Traduire l'oral en une ou deux langues, Växjö university press, Göteborg, 2007 ; p : 14.
5. Idem, p : 17.
6. Gambier, Yves : la traduction audiovisuelle : un genre en expansion, pp : 2-4.
7. Merleau, Lucien : Les sous-titresun mal nécessaire, Meta XXVII, n°03, 1982, p : 272.
8. Clarembeaux, Michel : Les films censurés, édition Archipel, 2002, p : 179.
9. Idem.
10. Caillé, p, f : Cinéma et traduction, le traducteur devant l'écran, in Babel, vol 3, 1960, p : 107.